

# Règlement de « l'AQUANEUTRON » Aquathlon de Saint-Laurent-Nouan 02 juillet 2022

## Article 1 : Organisation

L'AQUANEUTRON est organisé par le club de Triathlon de Saint Laurent Nouan le 02 juillet 2022.

Il se déroulera de 9h30 à 18h30, sur le site du plan d'eau n°3 de la centrale nucléaire de Saint Laurent des Eaux.

L'épreuve consiste à enchainer une partie natation et une partie course à pied sans interruption du chronomètre, en individuel comme en relais.

Cet aquathlon est le sélectif Centre Val de Loire pour les championnats de France Jeunes d'Aquathlon, il est aussi championnat régional adultes et jeunes (pour les licenciés FFTRI uniquement). Enfin, il constitue la dernière manche du Challenge jeune et Challenge performance 2022.

Le site de l'organisateur peut être consulté pour toutes informations complémentaires : www.TriSLN41.fr

## \* Article 2 : Distances et parcours

#### Les courses :

	Natation	Course à pied
Course format XS Découverte (Junior et plus) individuels et relais femmes/hommes	500 m	2.5 km
Course format XS (benjamins/minimes) femmes/hommes	500 m	2.5 km
Course format S (cadets/juniors) femmes/hommes	1000 m	5 km
Course jeunes Mini-poussins	50 m	0.5 km
Course jeunes Poussins	100 m	1 km
Course jeune Pupilles	200 m	1.5 km
Courses format S (Senior et plus) individuels et relais (Junior et plus) femmes/hommes	1000 m	5 km

Les parcours seront disponibles sur le site internet de l'organisateur et par affichage sur le site de la course. Un exposé de course sera proposé sur le site internet au maximum 7 jours avant la compétition mais une attention particulière devra être portée par l'ensemble des concurrents lors de l'intervention orale de l'arbitre principal et/ou de l'organisateur avant chaque épreuve du samedi 02 juillet 2022.

L'exposé de course délimitera les obligations à respecter par chaque concurrent, du retrait du dossard à la remise des podiums.

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours et les horaires de départ sans préavis.

La partie natation se déroule en plan d'eau n°3. Chaque course est constituée d'une boucle.

La partie course à pied se déroule sur chemins et routes fermés à la circulation, balisés et/ou fléchés. Chaque course est constituée d'une boucle, exceptée sur le format S où les athlètes devront réaliser 2 boucles de 2.5 kms.

Le relais proposé est un relais de type B c'est-à-dire que chaque concurrent réalise une discipline avant de passer le relais à son partenaire.

# **❖** Article 3 : Conditions de participation et accès aux épreuves

L'inscription à l'une des épreuves implique l'adhésion pleine et entière du concurrent :

- au présent règlement de course
- à la réglementation sportive en vigueur de la Fédération Française de Triathlon <a href="https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/">https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/</a>
  - aux instructions qui seront données par l'organisateur
  - aux décisions du corps arbitral
  - aux instructions de sécurité du site énoncées dans ce règlement
  - à la prise de connaissance du briefing d'avant course mis en ligne

L'AQUANEUTRON est une manifestation agréée par la FFTRI.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation par le participant :

- <u>Licencié majeur ou mineur</u> : d'une licence compétition délivrée par la Fédération Française de Triathlon
- Non-licencié majeur :
- $\rightarrow$  d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport (ou à défaut de la discipline considérée en compétition) datant de moins d'un an à la date au jour d'inscription à la compétition.
  - → d'un Pass compétition\*
  - Non-licencié mineur :
- → d'un questionnaire de santé dont le contenu est prévu par arrêté du 7 mai 2021 si chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative
  - → d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline considérée en compétition datant de moins de 6 mois, si l'une des rubriques du questionnaire de santé donne lieu à une réponse positive.
  - → d'un Pass compétition\*

Remarque : Les licenciés des Fédérations Française de Natation et d'Athlétisme peuvent participer uniquement et respectivement aux parties natation et course à pied. Ils devront également présenter un Pass compétition\*.

#### Le concurrent doit :

- disposer d'une licence et /ou d'un Pass compétition valide
- pouvoir justifier de son identité lors du retrait du dossard.
- disposer d'une autorisation parentale s'il est mineur (sauf licencié Fédération Française de Triathlon).

## **♦** Article 4 : Inscriptions et frais d'engagements

Inscriptions uniquement en ligne via la plateforme d'inscription (www.klikego.com).

Clôture des inscriptions le mercredi 29 juin 2022 minuit. Pas d'inscription sur place le jour de l'épreuve. Pas d'inscription par voie postale.

Les inscriptions jeunes de mini poussins à juniors doivent être réalisées à partir du formulaire de la ligue du Centre de triathlon et renvoyées par mail à l'organisateur avant le mercredi 29 juin 2022 minuit.

Tarifs (Tarif organisateur, hors frais de transaction):

	Avant le 25/06 (23h59)	Entre le 25/06 et le 29/06 (23h59)	Pass compétition (non licenciés)
XS Découverte adultes	9€	12€	2€
XS Découverte relais	9 € par équipe	12 € par équipe	2 € par équipier
XS (benjamins/minimes)	5€	5€	2€
S (cadets/juniors)	8€	8€	2€
Mini poussins	4€	4€	2€
Poussins	4€	4€	2€
Pupilles	4€	4€	2€
S adultes	18 €	21 €	2€
S Relais	18 € par équipe	21 € par équipe	2 € par équipier

Frais de plateforme de 0.70 € à 1.5 €.

<sup>\*</sup> Le Pass compétition correspond à la licence journée de la FFTRI d'un montant de 2€ quel que soit l'âge du participant.

En cas d'impossibilité pour un athlète de participer à l'AQUANEUTRON, les droits d'inscription restent acquis à l'organisateur. L'inscription ne sera pas transférable à un autre athlète ni pour la prochaine édition.

En cas d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison liée à un cas de force majeure, l'organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents.

Les frais d'inscriptions pourront être remboursés via une demande par mail auprès de l'organisateur à l'exception des frais d'inscription sur la plateforme. Sans demande dans un délai de 15 jours, les concurrents consentent à céder les frais d'inscription à titre de donation au club de triathlon de Saint Laurent Nouan.

Le Pass compétition pourra être remboursé sur demande auprès de la ligue du Centre Val de Loire sous réserve des conditions adoptées lors de la souscription du Pass compétition.

Les catégories des participants sont réparties comme suit en fonction de leur âge d'après la réglementation sportive en vigueur :

CATÉGORIES	ÂGE ATTEINT AU COURS DE LA SAISON	ANNÉES
MINI- POUSSIN	6-7	2015 & 2016
POUSSIN	8-9	2013 & 2014
PUPILLE	10-11	2011 & 2012
BENJAMIN	12-13	2009 & 2010
MINIME	14-15	2007 & 2008
CADET	16-17	2005 & 2006
JUNIOR	18-19	2003 & 2004
SENIOR	20-24	1998 à 2002
	25-29	1993 à 1997
	30-34	1988 à 1992
	35-39	1983 à 1987

CATÉGORIES	ÂGE ATTEINT AU COURS DE LA SAISON	ANNÉES
MASTER	40-44	1978 à 1982
	45-49	1973 à 1977
	50-54	1968 à 1972
	55-59	1963 à 1967
	60-64	1958 à 1962
	65-69	1953 à 1957
	70-74	1948 à 1952
	75-79	1943 à 1947
	80-84	1938 à 1942
	85-89	1933 à 1937
	90-94	1928 à 1932
	95-99	1923 à 1927

## Article 5 : Ravitaillement

Un ravitaillement solide et liquide sera proposé aux participants à la fin de la course.

## Article 6 : Programme de la journée

9h30 : Ouverture du retrait des dossards

10h30 : Course découverte format XS (Juniors et +, individuel ou en relais) F/H

12h00 : Course format XS Benjamins F/H

12h45: Course format XS Minimes F/H

13h45: Course format S (Cadets/Juniors) F/H

15h00: Course jeunes Mini-poussins

15h35: Course jeunes Poussins

16h00: Course jeunes Pupilles

16h45 : Course format S individuel (seniors et +) en relais (juniors et +) femmes/hommes

#### **♦** Article 7 : Eléments de course

Les concurrents acceptent en toute circonstance de se soumettre aux décisions des arbitres, celles-ci sont sans appel.

Chaque concurrent engagé sur une épreuve se verra remettre une enveloppe comprenant :

- un dossard unique et personnel,
- d'éventuelles publicités et/ou cadeaux proposés par les partenaires de l'épreuve,
- un gobelet écologique réutilisable,
- le ravitaillement solide le cas échéant.

#### ✓ AIRE DE TRANSITION :

Le numéro de dossard sera reporté par des bénévoles de l'organisation sur le bras gauche de chaque concurrent, au feutre, avant de rentrer dans l'aire de transition. Le retrait du matériel des participants doit se faire à la fin de chaque course.

### **✓** PARTIE NATATION :

Le port du bonnet de bain non numéroté est obligatoire et il <u>ne sera pas fourni</u> par l'organisateur.

Le port de la combinaison sera obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C, autorisée si la température de l'eau est comprise entre 16°C et 24,5°C et interdite au-dessus de 24,5°C. Pour l'épreuve des jeunes mini-poussins, poussins et pupilles, la

partie natation sera annulée en cas de température de l'eau inférieure à 16°C.

La température de l'eau sera prise 1h15 avant le départ de chaque épreuve et sera affichée sur le panneau d'affichage du site.

Les aides artificielles (plaquettes, gants, chaussons, tuba, palmes, gilets ou autres aides à la flottaison) sont interdites. Les lunettes de natation sont autorisées.

Si la quantité et/ou la qualité de l'eau sont insuffisantes pour pratiquer la natation dans le plan d'eau, l'organisateur sera contraint d'annuler l'épreuve.

#### ✓ PARTIE COURSE A PIED

Le dossard devra être visible sur l'avant du corps (porte dossard à 3 points ou épingles au nombre de 4, épingles non fournies par l'organisateur).

En cas de fortes chaleurs et uniquement sur les courses de format S, un ravitaillement liquide sera disposé sur le parcours, avec une zone de propreté à respecter.

#### **✓ LES RELAIS**

Le départ des relais aura lieu en même temps que les courses individuelles.

Dans la zone de passage de relais, au minimum un contact physique entre relayeurs doit être exécuté.

Seule l'aide entre les relayeurs d'une même équipe, à l'emplacement qui leur est réservé dans l'aire de transition, est autorisée.

### Article 8 : Récompenses

Seuls les jeunes licenciés FFTRI de la catégorie mini poussin à junior pourront être récompensés à travers les Challenge Jeunes et Jeunes compétions.

Seuls les jeunes licenciés FFTRI pourront être sélectionnés pour le championnat de France jeunes pour les courses XS (benjamins/minimes) et S (cadets/juniors).

Seuls les licenciés FFTRI des catégories benjamins et plus pourront être récompensés dans le championnat régional.

Pour les courses jeunes, sera récompensé :

Chaque participant arrivant licencié FFTRI à minima.

Remise des récompenses de la course découverte :

Les 3 premiers hommes et 3 premières femmes ainsi que la 1<sup>ere</sup> équipe relais Homme, Femme et Mixte.

Remise des titres de champions régionaux :

Les 3 premiers de chaque catégorie individuelle et équipe hommes et femmes à partir des Benjamins suivant les préconisations de la ligue du Centre.

Remise des récompenses des Challenge jeunes et Challenge jeunes Compétition : Les 3 premiers de chaque catégorie individuelle hommes et femmes Jeunes suivant les préconisations de la lique du Centre.

Remise des Titres des Challenge jeunes et Challenge jeunes Compétition :

Les 3 premiers de chaque catégorie individuelle Jeunes hommes, femmes et clubs seront récompensés lors de la cérémonie de clôture qui se déroulera à la salle de l'ECJM de Saint Laurent Nouan à l'issue de la compétition. Une participation forfaitaire de 5 euros par présent est demandée aux clubs auprès de la ligue du Centre.

## \* Article 9 : Respect de l'environnement

Les concurrents et accompagnants veilleront à ne laisser aucun déchet sur les parcours et sur le site. Des zones de propreté seront identifiées près de la zone de ravitaillement pour permettre leur dépôt.

Dans un souci de respect de l'environnement, l'organisation mettra à disposition des participants et du public des gobelets réutilisables. Ces gobelets pourront être conservés et utilisés tout au long de la journée. Ils pourront être restitués à l'organisateur dans les bacs prévus à cet effet.

Le Saint Laurent Nouan Triathlon encourage le covoiturage pour venir à moindre coût et minimiser vos émissions de CO2.

#### Article 10 : Droit à l'image

Les participants autorisent le Saint Laurent Nouan Triathlon, ses partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles et supports sur lesquels ils pourraient apparaître (prises à l'occasion de la manifestation) pour une durée illimitée.

#### ♦ Article 11 : Bénévoles

L'équipe organisatrice sera présente gracieusement le 02 juillet, pour permettre aux concurrents et aux spectateurs de vivre un moment d'exception sportive.

Chaque personne occupera un poste précis. Nos bénévoles seront identifiés par le port d'un tee-shirt de l'organisation.

Merci de leur porter attention et respect car ce sont eux qui permettent aux concurrents engagés sur notre manifestation de vivre pleinement et avec les mesures de sécurité requises leur pratique sportive en compétition. Ce respect est également dû par les accompagnants et encadrants de clubs présents.

#### Article 12 : Sécurité

Les conditions sanitaires liées au Covid seront adaptées en fonction des mesures en

vigueur à la date de l'épreuve. Ces informations seront mises à jour sur le site de l'organisateur et devront être respectées par les participants et les accompagnants.

Le lieu de la manifestation est situé dans une zone appartenant au Plan de Particulier d'Intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Saint Laurent des Eaux.

Une <u>Plaquette PPI</u> est mise à disposition du public pour connaître la conduite à tenir en cas d'accident nucléaire.

Des ruches sont présentes sur le site de la compétition. Une zone de restriction sera balisée pour la sécurité de tous. Merci de respecter cette zone de sécurité.

L'accès au site du plan d'eau à partir du parking extérieur situé à 1 km et l'accès au site se fera obligatoirement en utilisant la voie piétonne aménagée. Merci de respecter les consignes de circulation mises en place ainsi que le code de la route.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de non-respect des consignes de sécurité citées ci-dessus.

## Article 13 : Responsabilité

Les concurrents sont couverts pendant la course par leur licence FFTRI (annuelle ou « Pass Compétition », acquis lors de leur inscription). Des secouristes sont présents pendant toute la durée des épreuves pour assurer les premiers secours.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités :

- en cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé du participant,
- en cas d'accident provoqué par le non-respect des consignes de sécurité des organisateurs ou des commissaires de course,
- en cas de perte ou vol d'objets, de bris ou vol de matériel.

En aucun cas, un concurrent ou accompagnateur (pour les mineurs) ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit le simple fait de participer impliquant la connaissance et le respect du présent règlement.

L'inscription à la course vaut acceptation du règlement.

#### **♦** Article 14 : Informations générales

Site internet du club et de la manifestation : <a href="https://www.TriSLN41.fr">https://www.TriSLN41.fr</a>

Site internet pour les inscriptions : <a href="https://www.klikego.com">https://www.klikego.com</a>

Mail: aquathlonstlaurentnouan@gmail.com

Actualité sur Facebook : https://www.facebook.com/triathlon.saintlaurent.9

Contact Organisateur : Benjamin Girardeau, 06 95 76 51 98